L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 7 MAI 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance $5
[illegible]

OFFICIEL.
[illegible] ... Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

POUR BAYOU DE GLAIZE.—Le vapeur HELEN, capitaine [illegible], partira le 7 courant, à 5 heures P. M. [illegible]
J. A. GOURDAIN, Agent [illegible]

A VENDRE [illegible]

POUR LES ATTAKAPAS—Le vapeur WAVERLY, [illegible]
DARBY & TREMOULET [illegible]
CHARLES DEGLANC.

Le capitaine J. M. SCOTT [illegible] vapeur BELLE CREOLE [illegible] BAYOU SARA [illegible]

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ETE.
BATEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. [illegible]
[illegible]
W. H. AVERY.

BUREAU DE REMORQUE [illegible]
ROBERT MURPHY,
No. 62, Vieille Levée.

POUR LA BALIZE—[illegible] MUSIC [illegible]
JULES LAROSE,
71 Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.—Le steamer FAME, capitaine A. Day [illegible]
BRAUD & LANDRY. [illegible]

POUR NEW-YORK—[illegible] AUBURN [illegible]
J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK—[illegible] FLORENCE [illegible]
J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK—[illegible]
J. E. WOODRUFF [illegible]

POUR NEW-YORK—[illegible] MERCHANT [illegible]
RICKER & PEARSON,
62 Camp.

POUR NEW-YORK—[illegible]
J. W. STANTON & Co.

POUR BOSTON—Le navire [illegible] MAYFLOWER [illegible]
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON—La barque JUNO, capt [illegible]
L. H. GALE,
93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire NEW-ENGLAND [illegible] Lowell, partira sous peu. [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BORDEAUX—Le navire EDOUARD [illegible]
CHARLES KOCK,
No. 22, Bank Place.

POUR LE HAVRE—[illegible] MEMPHIS [illegible]
VARON COHEN.

POUR LE HAVRE—Le navire LEODES, [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

PASSAGE POUR LE HAVRE—Le navire paquebot [illegible] SHAKESPEARE, capitaine Rose, [illegible]
L. H. GALE,
93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] HANOVER, capitaine Drummond, [illegible]
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] NESTOR, capitaine Moses, [illegible]
L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot [illegible] capt. Geo. L. Rogers, [illegible]
JENKINS & TIGLER,
7, Royale.

POUR LONDRES—Le navire EMMA WATTS, capt Snow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
L. H. GALE
93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire PACIFIC, capitaine Ludlow, partira sous peu. [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire SUNBEAM, capitaine Winsor, à la plus grande partie de son chargement engagé, et partira sous peu. [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] JUDAH TOURO, capitaine Nickerson, partira sous peu. [illegible]
L. H. GALE.

POUR LIVERPOOL—Le brick [illegible] MANCHESTER, capitaine Tyler, partira sous peu. [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LA HAVANE.—Le brick T. STREET, capt. J. B. McConnell, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira positivement mercredi 6 courant. [illegible]
REYNAUD, CUCULLU & Co.,
34, Tchoupitoulas.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK.
Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
L. A. GUILLEMAIN, Agent.

F. T. BOURNOS, Chirurgien-Dentiste, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de [illegible] heures du soir.

WILLIAM DAVIDSON & Co., agens de coton et négociants-commissionnaires, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

LEONARD STURTEVANT & Co., MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, et expéditeurs. Vendent en gros: de l'huile de baleine, de sperme et de lin, Savon, Chandelles, Thés, Baleine, Peinture noire &c. &c.—No. 12, rue de la Vieille Levée.

Au Magasin Fashionable,
No. 143, rue de Chartres,
CORDEVIOLLE & LACROIX.
VIENNENT de recevoir de Paris par l'Octavia
Paletots mérinos de toutes nuances, nouveau genre
Chapeaux Panama 1re qualité [illegible]

TROUVE—Une certaine [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 7 MAI 1846.

On verra par notre compte rendu des débats du Congrès que le Président a donné son approbation à la résolution par laquelle les deux chambres lui donnent l'autorisation de dénoncer, *lorsqu'il le jugera convenable*, la cessation de l'occupation commune de l'Orégon. Espérons que la question recevra prochainement une solution honorable et pacifique.

Le steamer *Augusta* a été affrété hier pour porter au Brasos les deux compagnies d'artillerie des Etats-Unis et la compagnie du capitaine De Sheas, de Mobile.

Le bateau à vapeur *Galveston* a aussi été affrété pour transporter des troupes au Rio Grande au prix de $500 par jour.

Le lieutenant Lowell est parti hier pour aller discipliner diverses compagnies formées à la Mobile.

Au rebours de Boileau qui maudissait l'équivoque, le *Courrier* l'adore à deux genoux comme sa patronne bien aimée; il l'inventerait même si elle n'existait pas, en supposant toutefois qu'il fut capable d'inventer quelque chose.

Il jure ses grands dieux, dans son numéro d'hier, qu'il n'a pas soufflé le plus petit mot à propos des élections du Conseil-Général. "Où donc, dit-il, ce journal (l'*Abeille*) a-t-il vu que nous n'étions pas contre la liste avec nous même? A-t-il vu des commentaires de notre part sur le vote du Conseil-Général?"

Nous n'avons point accusé le *Courrier* d'avoir parlé; nous l'avons au contraire, accusé d'avoir gardé le silence en présence de quelques proscriptions politiques, silence qui contraste si fort avec les chaleureuses tirades dont il se montrait si prodigue, il y a quelques jours à peine, contre tout ce qui ressemblait à la proscription.

Le fait est que le *Courrier* déteste la proscription lorsqu'il peut en souffrir; alors il la trouve *horrible*; mais il y applaudit, au moins tacitement, dès que cette *horrible* chose profite à lui ou à ses amis politiques. Cela est bien entendu et parfaitement compris. Il vaudrait mieux en convenir une bonne fois. Que sert-il de nier la lumière du soleil?

Théatre d'Orléans.

Ce soir l'opéra en vogue, le grand succès de l'année LES MARTYRS; et que les dilettanti s'en souviennent, c'est pour la dernière fois de la saison. Quant aux retardataires, si tant est qu'il y en ait encore à proposd'un chef-d'œuvre si bien compris, si bien reçu de tout un public, qu'ils ne manquent pas la représentation de ce soir. Ils se prépareraient trop de regrets. Plus d'une fois nous avons eu occasion de faire l'éloge de la pompeuse mise en scène, de l'exécution de plus en plus parfaite, du jeu et des efforts de nos meilleurs artistes, qui recommandent le nouvel opéra. Aujourd'hui nous nous bornerons à répéter qu'il ne sera plus représenté cette année. Ainsi, qu'on se le dise: nous aurons une belle soirée de plus.

Chronique Locale.

Le Conseil de la première municipalité n'a pas siégé hier, l'assemblée n'étant pas en nombre pour délibérer.

Charles Smith, accusé d'avoir battu l'alderman Shields samedi soir, dans un café rue St. Louis, comparaissait hier devant le recorder Génois. M. Shields dépose qu'étant dans le café, l'accusé vint à lui et lui demanda s'il ne s'appelait pas M. Shields. Sur sa réponse affirmative, et sans ajouter un mot, il le frappa si fort à la tête qu'il en fut renversé. M. Andrew Welland corrobore pleinement ce témoignage de M. Shields; il ajoute qu'il a été maltraité lui-même par l'accusé pendant qu'il emmenait M. Shields du café. Plusieurs autres témoins déposent que M. Shields a été frappé sans provocation. Le recorder Génois envoie Smith devant la Cour Criminelle et l'admet à donner caution pour la somme de $100.

Les corps de deux enfans de 6 et 7 ans, nommés George Walden et John Smith, ont été trouvés au pied de la rue d'Enghein, 3me Municipalité. On avait vu la veille, trois enfans jouant dans une pirogue sur le Canal. On présume que les trois ont péri, bien qu'on n'ait pas trouvé le corps du 3me.

Augustus Meyer a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé $240 à Nicholas Crisper. On a trouvé $130 dans la chambre de l'accusé. Il est envoyé devant la Cour Criminelle.

LEGISLATURE D'ETAT.

MERCREDI, 6 mai.

SÉNAT.—On demande la sanction du Sénat pour le bill destiné à protéger les biens et les familles de ceux qui vont comme volontaires faire la campagne du Texas.

Le bill est lu trois fois et adopté.

M. Durant présente un bill destiné à limiter la durée de certaines fonctions.

M. Adams au nom du comité des réclamations, fait un rapport favorable sur la pétition d'Augustin Piéron. Il fait donner lecture de divers documens justificatifs.

M. Dupré dit que si le dommage a été causé par un débordement, il n'est certainement dû aucune indemnité.

M. Adams donne des explications. Le dommage a été causé par l'ouverture d'un canal que l'on jugeait nécessaire à la navigation du Bayou Plaquemines.

M. Dupré répond que le canal a été fait sous le gouvernement espagnol et qu'il ne pense pas qu'on doive allouer l'indemnité demandée.

M. Taylor parle dans le même sens.

Et le bill est déposé provisoirement sur le bureau.

Après quelques travaux d'intérêt local on appelle l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR.

On prend en considération le bill tendant à amender la Constitution.

M. Nicholas en demande le dépôt provisoire sur le bureau.—Adopté.

On prend en considération le bill accordant une somme de $615 50 c., au major Gally pour le rembourser des frais qu'il a faits le 12 février et $273 au capitaine Forno pour le même objet, et pour avoir tiré du canon le jour de l'entrée en fonctions du gouverneur.

M. Durant soutient que ce bill doit être adopté; qu'on ne paie plus à l'avenir, à la bonne heure, il est juste de cet avis; mais on ne peut pas à présent laisser res dépenses, qui ont toujours été payées par l'Etat, à la charge de deux personnes qui n'ont fait que ce qu'on leur a ordonné.

M. Taylor parle aussi en faveur du bill. Il croit que c'est de l'argent bien dépensé. Il est, quant à lui disposé à payer ces dépenses non seulement à présent mais dans l'avenir.

M. Allen croit que ces dépenses ne doivent pas être supportées par l'Etat. C'est la paroisse d'Orléans qui doit payer. Il est très fâché de l'inconvénient qui en pourra résulter pour deux estimables officiers; mais c'est pour lui une question de principe sur laquelle on ne peut transiger.

La 1re section est mise aux voix et adoptée—15 oui, 5 non.

La 2nde est aussi adoptée à la même majorité.

M. Durant présente une section additionnelle portant qu'à l'avenir pareilles dépenses ne seront plus payées par l'Etat, à moins d'une allocation spéciale de la Législature.

M. Taylor en demande le dépôt. La section est inutile et n'aurait d'autre effet que de retarder la passation du bill qui est devant le Sénat.

M. Scott est en faveur de la nouvelle section. Il a accueilli la réclamation de MM. Gally est Forno, mais il veut qu'il soit bien constaté qu'on ne paiera plus rien de semblable.

M. Porter appuie; si l'on déposait la section sur le bureau, il demanderait la reconsidération de son vote sur les deux premières sections.

M. Nicholas pense que ces parades, ces petites guerres sont fort utiles. Il conviendrait par conséquent que la législature ordonnât un certain nombre de parades par an, et qu'elle affectât une somme à cet effet. L'esprit militaire doit être encouragé dans l'intérêt de tous; car ces corps de milices sont, en cas de besoin, notre principal moyen de défense. Il demande le renvoi de cette section à un comité chargé d'élaborer un bill à cet effet.

Après une assez longue discussion à laquelle prennent part MM. Taylor, Allen, Parham et Porter, la section additionnelle est mise aux voix et adoptée—12 oui, 8 non.

Ensuite le bill est lu pour la troisième fois par son titre et passe.

M. Valsin Wiltz est nommé commis expéditionnaire en remplacement de M. Smith, démissionnaire.

M. Soulé annonce que le comité judiciaire n'étant pas en nombre, il n'a pu examiner le bill organisant les Cours de District dans l'Etat; il renvoie en conséquence le bill au Sénat.

La séance est levée.

CHAMBRE.—M. Newport demande qu'on prenne en considération le bill tendant à protéger les personnes qui s'enrôleront au service des Etats-Unis contre le Mexique. Il supplie la Chambre de passer ce bill sans perte de temps. Il y a beaucoup de personnes qui sont disposées à prendre du service, mais n'ayant pas les moyens de payer leurs dettes, elles ne peuvent laisser leurs familles exposées aux poursuites de leurs inexorables créanciers.

M. Farrar approuve ces raisons. Il pense que la Chambre a plein droit de prendre une mesure de ce genre. On a prétendu qu'une telle loi serait inconstitutionnelle, mais ce n'est qu'une mesure temporaire dictée par des considérations d'intérêt public.

M. Tuomey s'oppose à la prise en considération, le comité judiciaire n'ayant pas eu le temps de l'examiner.

M. Vasion ne voit pas la nécessité du passage immédiat du bill. Il est persuadé que pas un volontaire ne sera retenu par la crainte des poursuites de ses créanciers. Il ne pense pas d'ailleurs qu'il y ait personne, soit dans la ville soit à la campagne, qui voulût rendre jugement contre un débiteur qui serait absent pour le service de son pays.

M. Kelly expose qu'il est venu à sa connaissance que l'on avait fait des démarches ce matin pour faire arrêter trois officiers volontaires et qui étaient occupés à lever des hommes pour remplir leurs cadres. Il pense qu'on ne leur aura pas fait un pareil outrage.

La discussion continue quelque temps. Ensuite la Chambre dispense le comité judiciaire de s'occuper d'avantage de ce bill, le met en discussion et l'adopte par 53 contre 6.

M. Prévost présente une résolution portant en substance ce qui suit: attendu qu'une force armée est nécessaire au Texas pour sa défense; attendu que les services de l'assemblée générale sont plus utiles sur le champ de bataille que dans le palais législatif; par ces motifs, il est résolu que le Sénat et la Chambre des Représentans se fourniront en deux compagnies pour marcher sous les ordres du [illegible]

[illegible]

Ces résolutions [illegible]

les Texas peuvent donner leur démission et aller joindre l'armée, mais qu'il ne serait pas convenable de dissoudre l'une des branches du gouvernement dans un pareil moment.

On fait la motion de déposer ces résolutions sur le bureau—Adopté. Oui 44—Non 25.

M. Sandridge présente un bill pour la publication des décisions de la Cour Suprême.

M. Vason, au nom du comité de finances présente un substitut pour le bill des encanteurs—Lu par le titre.

M. Farrar, au nom de la minorité du même comité présente un contre rapport établissant que le bill que recommande la majorité détruit à peu près toutes les réformes qu'on voulait opérer. Les deux rapports sont imprimés.

M. Pugh présente un bill amendant les lois existantes sur les routes et levées dans les paroisses de l'Assomption et de Lafourche intérieure. Lu trois fois et adopté.

La Chambre adopte un bill organisant l'administration de la ville de Madisonville.

M. Jones présente un bill relatif au juge de paroisse de Lafayette. Ce bill porte que pendant l'absence du général Smith, les fonctions de juge de paroisse seront remplies par Edmond Burthe, juge président de la Cour de cité de Lafayette. Renvoyé au comité judiciaire.

M. Campbell annonce qu'il présentera un bill affranchissant les débiteurs de l'obligation de payer leurs dettes à condition qu'ils s'en iront comme volontaires faire la guerre au Mexique.

La Chambre passe une résolution autorisant l'achat d'une liasse du journal le Louisiana Gazette.

La Chambre reprend la discussion du bill organisant les milices. Il s'agit de savoir si l'on rejetera la 78e section qui exempte la Légion de la Louisiane des dispositions du bill.

MM. Gilbert et Farrar soutiennent la section; MM. Vason et Jones la combattent. Après une longue discussion, M. Peck présente un substitut portant que la Légion de la Louisiane, le régiment de Washington &c conserveront leur organisation actuelle; mais, seront, à tous égards, soumis aux dispositions du bill. Adopté.

Le reste du bill est ensuite adopté à peu près sans modification.

M. Tuomey présente une section additionnelle abrogeant toutes les lois contenant des allocations en faveur de quelque corps particulier.

M. Smith propose un amendement tendant à diviser les $4000 maintenant allouées à la Légion entre les diverses compagnies de volontaires de la Nouvelle Orléans. Une longue discussion s'élève sur cette motion.

M. Tuomey demande le dépôt sur le bureau, mais la Chambre s'ajourne avant de voter ne se trouvant pas en nombre.

CONGRÈS.

28 avril.—SENAT.—M. Miller présente des résolutions de l'Etat du New Jersey contre l'abrogation ou la modification du tarif.

M. Jarnagin annonce qu'il présentera une résolution tendant à la liquidation des indemnités dues à nos citoyens par le gouvernement de Mexico.

Après quelques travaux d'une nature particulière le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.—Sont nommés pour composer le comité chargé de s'enquérir comment M. C. J. Ingersoll a obtenu des informations au département de l'Etat—MM. *Schenk*, Dobbin, Stanton, *McIlvaine* et *Rockwell*.

Sont nommés pour composer le comité chargé d'examiner les charges portées contre M. Webster, MM Petit, *Vinton*, Jefferson, Davis, *D. P. King* et Wilmot.

Les membres dont les noms sont écrits en italique sont whigs.

La Chambre reprend ensuite la discussion du bill *Smithsonien*. Pendant la discussion on reçoit un message du Président annonçant qu'il a signé la résolution l'autorisant à donner *notice* pour faire cesser l'occupation commune de l'Oregon.—Peu après la séance est levée.

LES MORMONS.—On se rappelle qu'à la suite de nombreuses rixes, les Mormons promirent il y a quelques mois de quitter l'Illinois au printemps. Beaucoup sont partis en effet; mais il en reste encore qui sont trop pauvres pour faire un voyage quelconque et d'autres qui ne peuvent se décider à abandonner leurs pénates et leurs petites propriétés. D'un autre côté leurs voisins, très peu philantropes, quoique chrétiens, veulent les forcer à partir bon gré mal gré. On craint donc de voir éclater de nouveaux troubles.

Cependant les dernières nouvelles sont un peu plus rassurantes. On assure que les Mormons vont partir en masse.

FRATRICIDE.—Nous traduisons du Kingston (Jamaica) *Journal*:

"Un jeune homme nommé Nicholas, se trouvant avec un de ses jeunes frères dans une maison de jeu, perdit une semaine de son revenu. Désolé d'avoir fait une pareille perte, il demanda que son frère lui rendît l'argent perdu. Sur son refus, il le poignarda."

NOUVELLES D'EUROPE.

Les journaux du Nord nous apportent des nouvelles reçues par le *Great-Western*, parti le 11, de Liverpool.

Le marché monétaire était en meilleure position, et le coton avait haussé depuis les dernières nouvelles.

On lit dans le Willmer & Smith *European Times* du 11: "Le marché au coton s'est amélioré depuis le départ du Caledonia. Vendredi, il s'est fait beaucoup d'affaires. Les ventes montent à 10,000 balles. Jeudi on a fait environ 5,000 balles; mais hier, Vendredi-Saint, il ne s'est rien fait. En somme, le marché est plus ferme, et les prix ont monté d'environ un huitième. La demande est bonne, et la perspective encourageante.

Le *Great Western* est venu avec un chargement complet et beaucoup de passagers.

Le succès du bill du tarif était douteux. On considérait un échec comme possible—et un échec ne saurait manquer d'amener un changement de ministère.

La maison de Garne et Talo, de Liverpool, a fait faillite. Cette maison faisait principalement avec la Russie—son passif excède, dit on, un million de piastres. On craint que d'autres maisons ne soient entraînées.

Les nouvelles venues d'Amérique étaient considérées comme pacifiques en Angleterre et l'on ne doute pas maintenant que la question ne puisse être résolue à l'amiable sur la base du 49e degré.

Le Parlement s'était ajourné pour les fêtes de Paques jusqu'au 17 avril.

Rien d'important en France.

En Espagne le ministère Narvaez avait été renversé. On dit que Narvaez a été renversé par une intrigue ou plutôt par la découverte d'une intrigue entre la Reine mère et le patriarche des Indes dans le but de mettre le pouvoir aux mains du Baron de Meer et du marquis de Viluma.

Angleterre.

On avait reçu en Angleterre le discours de M. Calhoun sur la question d'Orégon; et la sagesse de ce discours commençait déjà à exercer une salutaire influence en faveur de la paix. "Nous sommes convaincus que l'espèce de manifestation belliqueuse qui avait eu lieu de l'autre côté de l'Angleterre, tombera peu à peu devant les nouvelles qui viendront des Etats-Unis.

—Le bill du tarif n'a pas encore subi sa dernière épreuve; et quelques personnes craignent qu'elle ne lui soit fatale, attendu que le gouvernement semble vouloir faire passer en même temps le "bill de coercion pour l'Irlande." Ces craintes nous paraissent exagérées.

—On lit dans les journaux anglais:

"Nous avons reçu des nouvelles du Cap de Bonne-Espérance jusqu'à la date du 10 février inclusivement. Elles annoncent que les Kafirs méditent sérieusement l'attaque de la ville de Grahand. Les habitans de la colonie sont dans un état de consternation, et le lieutenant-gouverneur a mis des troupes en mouvement pour protéger la ville. Quant aux habitans, ils ont, dans le même but, organisé des patrouilles, et ils font le service à tour de rôle. Les derniers renseignemens que l'on a reçus semblent pourtant indiquer qu'on a éprouvé des craintes chimériques, et que Sadilla et sa bande étaient extrêmement lâchés que leur conduite eût donné lieu à de pareils soupçons; mais, connaissant jusqu'à quel point le peuple kafir est enclin à la trahison, le lieutenant-gouverneur se tiendra sans doute sur ses gardes, et ne se fiera nullement aux protestations des chefs de ces tribus barbares.

France.

—La Banque de France publie son état de situation pendant le premier trimestre de 1846.

Il a été escompté en effets de commerce et prêté 404,995,675 fr, 83 c., tant à Paris que dans les comptoirs.

Il est entré dans les caisses pour 799,633,418 fr. d'espèces et billets; il en est sorti pour 736,726,906 fr.

—La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au crédit de 93 millions pour approvisionnement des arsenaux et constructions navales, a terminé son travail.

La commission a jugé que la demande était exorbitante, et elle a réduit le chiffre à 73 millions.

La réduction porte sur les bâtimens (vaisseaux et frégates) qui sont sur les chantiers. Le gouvernement demandait vingt vaisseaux à 22/24, et quatre vaisseaux à 14/24. La commission en accorde douze à 22/24; mais au lieu de vingt vaisseaux à flot, elle en accorde vingt-quatre.

Quant aux frégates, le gouvernement et la commission sont d'accord pour quarante à flot; mais le gouvernement en voulait 26 sur les chantiers. La commission n'en a accordé que 15.

La commission est d'avis de réduire les corvettes de 60 à 40; les bricks de 60 à 50; les bâtimens légers, de 60 à 50; les transports de 20 à 16. Le total de la réduction est de 44 navires inférieurs à flot.

Mais, en revanche, la commission s'est montrée plus large que le gouvernement sur la question des bâtimens à vapeur. Elle a donné plus qu'il n'a demandé pour faire 4 vaisseaux, 4 frégates et 4 corvettes, dans un système mixte de voile et de vapeur. Au lieu de 30,300 chevaux de vapeur demandés, la commission accorde un peu plus de 33,000, y compris 2 batteries flottantes, dont les carcasses seront armées de machines de 400 chevaux chacune.

—S'il fallait en croire les nouvelles extraordinaires qui sont colportées depuis quelque temps dans les principaux cercles du faubourg Saint-Germain, les partis légitimistes songerait en ce moment à un singulier mariage. Il aurait été arrêté dans un congrès général des sommités de la vieille aristocratie, qu'une députation se rendrait auprès de M. le comte de Chambord, pour l'engager, au nom du parti, à demander en mariage la fille du prince polonais Czartorisky, et à aller avec sa femme attendre les événemens en Amérique, dans le cas où cette union de deux maisons proscrites porterait ombrage à l'Europe. La cause immédiate d'une résolution aussi inattendue serait la rupture du mariage de Henri V avec une princesse de Bade, par suite de l'intervention de M. de Metternich, qui les légitimistes accusent de s'être vendu corps et âme au cabinet des Tuileries.

—On lit dans le Journal du Havre:

[illegible]

notre port ayant été très modérées, les navires américains sont peu nombreux, et les maisons qui s'occupent de l'embarquement des émigrans sont maintenant forcées d'aller en affréter en Angleterre. On annonce que plusieurs navires américains sont attendus incessamment de Londres et de Liverpool, pour recevoir cette destination.

—Le bruit court que plusieurs députés appartenant à la partie la plus modérée du centre gauche se proposent de demander à la chambre l'autorisation d'interpeller le ministère, au sujet de la dictature que le général Narvaez vient d'inaugurer en Espagne. Il est probable que M. Guizot se renfermera, comme d'habitude, dans une fin de non recevoir diplomatique. Mais il nous semble urgent que la chambre des députés proteste ouvertement contre le coup d'Etat inouï qui a été si audacieusement accompli en Espagne.

On nous assure, au reste, que le général Narvaez est rentré ainsi violemment au pouvoir malgré la volonté de Marie-Christine, et que le nouveau dictateur est parvenu à tromper l'inexpérience de la jeune reine. Cette affaire aurait eu toute l'apparence d'une conspiration; aussi, si nous en croyons un voyageur qui vient d'arriver de Madrid, on répand le bruit dans cette capitale que Marie-Christine manifeste l'intention formelle de quitter immédiatement l'Espagne, pour protester par son départ contre le despotisme de Narvaez.

—On avait répandu le bruit que le gouvernement anglais, par suite de la paix conclue dans le Penjaub, avait renoncé à envoyer de nouveaux renforts de troupes aux grandes Indes. Il paraît au contraire que la soumission des Sikhs va forcer la compagnie anglaise des grandes Indes à passer des marchés pour augmenter l'armée d'occupation du Punjaub. On sait en effet que les Sikhs doivent payer 37 millions et demi de francs en quatre années, pour frais de la guerre, et qu'ils ont consenti à une occupation de leur pays par les troupes anglaises, jusqu'à parfait paiement de ce tribut. Par conséquent, les troupes dont dispose en ce moment la compagnie des Indes ne peuvent pas suffire à cette occupation et à l'armée qui devra en outre être tenue en réserve.

Il est probable que la nouvelle de la victoire remportée par les anglais à Sobraon, produira la plus fâcheuse impression à la cour de Saint-Pétersbourg, où l'on ne voyait pas sans un secret plaisir la guerre des Anglais contre les Sikhs. On sait que le czar jette depuis longtemps un regard de convoitise du côté des Grandes-Indes, et qu'il a déjà fait quelques tentatives pour prendre part aux richesses commerciales de ces vastes contrées.

Le tribunal de police correctionnelle de la Seine a rendu hier le jugement suivant dans l'affaire de tentative de corruption d'un fonctionnaire public, dont nous avons déjà parlé:

"Attendu qu'il est établi que M. Cerclet, maître des requêtes au conseil d'état, et rapporteur d'une affaire dans laquelle le sieur Michel Perret était intéressé, a reçue sous un pli une somme de 5,000 fr., avec une lettre signée Perret, lettre par laquelle on promettait une autre somme.

"Que le but du prévenu était d'obtenir de M. Cerclet une opinion favorable; mais que le présent ayant été refusé, il ne s'agit plus aujourd'hui que d'un simple délit.

"Condamne Michel Perret à trois mois d'emprisonnement et à trois cents francs d'amende, et ordonne la confiscation, au profit des hospices, des 5,000 francs déposés au greffe."

—Hier soir, sur les sept heures et demie, un phénomène extraordinaire a eu lieu au quai de Saint-Sever, dans le voisinage du Chaptal. Deux matelots se promenaient sur le bord du quai, et se disposaient à rentrer à leur bord quand tout-à-coup ils sont entraînés dans la Seine par une force invisible. Deux habitans de la chaussée accoururent à leurs cris et sont également entraînés dans le fleuve; aux cris de détresse de ces quatre individus qui se débattent et luttent contre la mort, plusieurs voisins accourent. Les deux premiers arrivés sont entraînés de la même façon. Des femmes qui approchaient aussi pour voir, ou porter secours se sentent attirées vers l'eau. Cependant la force d'attraction avait perdu de son influence, et les femmes ont été préservées de la chute par leur résistance.

On est parvenu à sauver, après beaucoup d'efforts, ces six infortunés. Le bruit courait dans le peuple qu'une syrène cachée au fond des eaux avait opéré ce miracle. Aujourd'hui, peut-être, parviendrons-nous à découvrir la véritable cause de cet événement.

[Memorial de Rouen.]

Nous empruntons au Courrier de Saint Etienne le récit circonstancié des douloureux événemens qui se sont passés dans la commune d'Outre-Furens:

"Voici, sur la question des salaires, des renseignemens de la plus rigoureuse exactitude et d'une opportunité essentielle.

"Tous les traineurs, sans exception, gagnent 3 fr par jour. Les piqueurs sont payés à la tâche; le bon ouvrier gagne plus que celui qui est faible; alors la journée varie de 3 fr. 75c. à 4fr., soit en moyenne à peu près 3 fr. 50 cent. L'augmentation que réclamaient les piqueurs ne devait donc intéresser qu'un très petit nombre d'entr'eux.

"Aucune diminution de salaire n'a été mise en question.

"Aucune augmentation des heures de travail n'a été demandée.

"On ne saurait citer ni un fait ni une parole qui pût autoriser chez les ouvriers mineurs la crainte la plus légère d'une augmentation de travail ou d'une diminution de salaire.

"La journée du samedi se passa tranquillement comme celle du vendredi; les rapports officiels constatent même que l'on n'apercevait plus le moindre vestige de l'émotion des jours précédens. A cet instant, la bonne volonté des ouvriers est donc complète, incontestable; c'est un point sur lequel nous devons insister dans leur intérêt et sur lequel nous appelons l'attention, la sollicitude de l'autorité supérieure.

"On ne sait pas ce qui se passa dans la journée du dimanche. On sait seulement que plusieurs citoyens, connus pour avoir des intérêts dans les mines, ont reçu, dimanche 29 mars, des lettres anonymes dans lesquelles on leur adressait des menaces incendiaires, on leur disait, dans ces lettres, que le réveil du peuple aurait bientôt lieu et qu'ils ressentiraient les effets de sa colère, s'ils persistaient à vouloir consommer l'œuvre du monopole.

"Néanmoins, l'autorité n'avait aucune crainte, ne se doutait de rien, lorsque lundi, 30 mars, dès six heures du matin, les mineurs du Gagne-Petit étaient en pleine révolte.

"En effet, les ouvriers mineurs du Gagne-Petit avaient déclaré unanimement qu'ils ne descendraient pas dans les mines tant qu'on ne leur donnerait pas une augmentation.

"Des puits Thibaut et Jabin, ils se portèrent sur ceux de Berard, de Deville, de Neyron, du Grand-Treuil, de la Grande-Pompe, de Soleil-Laroche, pour faire connaître leurs intentions à leurs camarades et les presser de les imiter. Dans quelques mines, ils menacèrent de couper les cordes, et dans quelques autres jetèrent les pioches au fond des puits, ce qui aurait, assure-t-on, un signe convenu de soulèvement général parmi les mineurs.

"Le lieutenant de gendarmerie fut le premier averti, mais, se sentant impuissant avec un piquet de gendarmes, pour comprimer le mouvement, il fit savoir au procureur du roi que la présence de quelques soldats était indispensable.

"Averti à son tour, le général Charron, commandant le 66e régiment de ligne, en garnison à Saint-Etienne, envoya, à 8 heures et demie, un détachement de trente hommes, avec un lieutenant; mais il crut prudent de ne leur délivrer aucune cartouche.

"Quand ce détachement de trente hommes vint sur les lieux, avec le procureur du roi, M. Bouchetal, les mineurs attroupés se trouvaient à Outre-Furens, un peu au-dessus de la maison de ville de cette commune, à 20 minutes de distance environ du centre de Saint-Etienne.

"Le procureur du roi et M. Neyron, maire d'Outre-Furens, auxquels s'étaient adjoints le commissaire de police de la commune et le lieutenant de gendarmerie, essayèrent alors de calmer l'irritation des mineurs. N'y réussissant point, M. Bouchetal en fit saisir sept, espérant que cette arrestation imposerait à la foule. Mais celle-ci, principalement composée d'enfans et de femmes, qui se montraient plus exaltés que les mineurs, se jeta avec violence sur les soldats pour leur arracher leurs prisonniers.

"Le procureur du roi et le détachement commandé par son officier durent alors se retirer dans la mine de Soleil-Laroche, pour mettre les prisonniers en lieu de sûreté.

"Mais les soldats, le procureur du roi et les gendarmes se trouvèrent emprisonnés eux-mêmes dans ce bâtiment; ils avaient été tout aussitôt cernés par les mineurs qui, interceptant la porte, leur déclarèrent, sans adresser néanmoins aucune menace, aucune provocation, sans se livrer à aucune violence, qu'ils ne les laisseraient sortir de la mine que quand leurs camarades seraient délivrés.

"Le procureur du roi voulut à tout prix garder les prisonniers. Il trouva un moyen de faire savoir au général dans quelle situation il se trouvait et lui demanda un fort ret fort de troupes, en spécifiant qu'on munit cette fois les soldats de balles et de poudre.

"Le général Charron expédia donc un nouveau détachement de 60 hommes avec un capitaine et un officier; mais ces 60 hommes ne reçurent pas immédiatement des cartouches; ils arrivèrent sur les lieux désarmés comme l'étaient les soldats du premier détachement. Le général Charron pouvait se dispenser de se rendre sur les lieux, car un capitaine et deux officiers suffisaient largement à une troupe de moins de cent hommes.

"Malgré les termes de la réquisition formulée par le procureur du roi lui inspiraient des craintes. Il fit seller son cheval et voulut accompagner son détachement moins comme général que comme citoyen, comme premier représentant du pouvoir en l'absence de tout chef administratif, mû en un mot dans sa religion de brave soldat et de bon père de famille, par l'espoir de calmer les mineurs, de concilier les difficultés, d'éviter avant tout l'effusion du sang.

"Le détachement de 60 hommes prit position à quelque distance de la mine et M. Charron, tenant son cheval par la bride, traversa les groupes qui cernaient Soleil Laroche, adressant la parole à tous, avec douceur, leur parlant raison, les rassurant. La foule s'écartant avec respect, le général put enfin parvenir jusqu'au premier détachement de 30 hommes emprisonnés dans la mine, tout en gardant ses prisonniers.

"Le procureur du roi conféra alors avec le général, et la diversion qu'opérèrent les 60 hommes de renfort permit enfin aux deux détachemens de se réunir. Ce fut alors, mais seulement alors, qu'il leur fut distribué des cartouches qu'un munitionnaire venait d'apporter. Mais la foule devint de plus en plus hostile; elle réclamait plus ardemment que jamais les prisonniers, et, comme précédemment, les femmes se distinguaient par leur exaltation; elles se jetaient sur les soldats, les apostrophaient et cherchaient à leur arracher des mains les mineurs arrêtés.

"En ce moment le général, les officiers, les soldats furent assaillis de pierres, de ces grosses pierres qui couvrent le sol en cet endroit.

"Les cent hommes de troupe se formèrent alors en carré à quelques pas de Soleil-Laroche, ayant au centre les prisonniers, le procureur du roi, le commissaire de police, lieutenant de gendarmerie et les officiers; et dans cette position, ils essayèrent de traverser les rassemblemens et descendirent la pente qui conduit à la maison de la ville d'Outre-Furens, dans la direction de Saint-Etienne.

"Le général, remonté en selle, était, ainsi que M. Neyron, en dehors du carré, ne se préoccupant que de calmer les esprits. Mais l'irritation de la foule était à son paroxisme, tout effort était vain. Les prisonniers! les prisonniers! rendez-nous nos camarades! [illegible]

[illegible]

"Les soldats avaient fait feu sur les mineurs, sur les femmes, sur les enfans, sans qu'aucune sommation eût eu lieu, sans même qu'aucun commandement eût été donné, aucun ordre entendu.

"Douze victimes avaient été atteintes; une seule, une pauvre jeune femme, Marie Girodot, était restée morte sur le coup, frappée de deux balles à la tempe.

"On vit alors le général se précipiter vers le carré, et s'écrier: Qu'avez-vous fait! qu'avez-vous fait! ne tirez plus! ne versez pas le sang! . . . Mais hélas! la fatalité en avait décidé autrement. Les soldats, en présence de leur général, qui n'était venu là que pour empêcher un si grand malheur, en présence du maire, M. Neyron, nous ne savons par quel vertige, la tête perdue, effrayés, craignant pour eux mêmes, ayant pris peut-être pour un signal quelques coups de fusil que la foule avait fait partir elle même en se jetant imprudemment sur les détentes, les soldats avaient tiré sur leurs concitoyens. . . . La redingote du maire avait été percée de deux balles.

"De nombreuses victimes gisaient sur le sol, quand le carré effectua sa retraite, lançant encore quelques coups de fusil, mais en l'air, pour la plupart, nous a-t-on assuré, afin de tenir uniquement à distance la foule qui ne cessait de s'avancer sur lui; toutefois, il nous a été affirmé aussi que ces feux de tirailleurs avaient fait de nouvelles victimes et l'on peut voir, en effet, loin du champ de bataille, la maison de ville d'Outre-Furens portant les traces de plusieurs balles.

"A onze heures et demie, les soldats, moins en vainqueurs qu'en fuyards, car la foule n'a pas discontinué de les harceler, rentraient à Saint-Etienne, emmenant les prisonniers et le procureur du roi, mais laissant des morts derrière eux.

"On compte trois tués et douze blessés plus ou moins grièvement. Plusieurs sont blessés à mort.

"Parmi les soldats, on compte 12 militaires plus ou moins blessés.

"Le général Charron a reçu une pierre à la tête et une forte contusion au bras.

"Sept ouvriers mineurs sont en prison, sur l'inculpation de coalition avec violences.

"Hier mardi, 31, il y a eu chômage aux trois puits du Gagne-Petit, ainsi que dans ceux de Bérard, de Deville, de Neyron, du Grand-Treuil et de la Grande-Pompe.

"Les travaux n'étaient point arrêtés aux puits de Gris-de-Lin, d'Achille, de Montieu et de Didier."

Les membres du comité de surveillance de la compagnie des mines de la Loire ont adressé aux journaux de Lion la lettre suivante:

"Monsieur le rédacteur,

"Un événement déplorable, et que nous regrettons tous, vient d'avoir lieu à St Etienne; plusieurs ouvriers ont été blessés, quelques-uns sont morts, et déjà l'opinion publique s'est égarée dans l'appréciation des causes de ce malheur; il nous importe d'en laisser la responsabilité à qui de droit.

"Lundi matin, les ouvriers de la concession de Terrenoire refusaient de descendre dans les puits, exigeant une augmentation de salaire immédiate, que personne n'avait qualité pour leur accorder sur-le-champ; ils se rendirent en groupes sur la concession de Bérard, dont les ouvriers se réunirent à eux, et de là se dirigèrent sur la concession de la Roche, pour y empêcher les ouvriers de travailler.

"La force publique avait été prévenue; M. Neyron, maire de la commune d'Outre-Furens, et M. le commissaire de police étaient sur les lieux; leurs exhortations demeurèrent sans résultat, la force publique fut requise. Une compagnie fut dirigée sur les lieux par M. général en personne. Cinq ouvriers furent arrêtés et la force armée les conduisait vers Saint-Etienne, lorsque des projectiles furent lancés à la troupe; malheureusement, les débris des puits amoncelés sur ce point fournissaient aux agresseurs un arsenal inépuisable.

"Les sommations ayant été faites, M. le général a cru devoir repousser les agresseurs par la force et a commandé le feu; malheureusement onze personnes paraissent avoir été blessées, et plusieurs assez grièvement pour que quatre ou cinq soient déjà mortes de leurs blessures.

"Personne ne regrette plus sincèrement que les administrateurs des mines de la Loire cette fatalité qui pousse incessamment les ouvriers à des séditions sans causes et sans raisons! Aucune question de salaire n'a été soulevée par la compagnie; partout où des mouvemens de prix de journées s'effectuent dans ses possessions, c'est toujours et systématiquement en élevant les prix des bas et jamais par retranchement sur les plus élevés. Jamais les salaires réguliers ne furent plus élevés qu'aujourd'hui à Saint-Etienne; jamais donc il ne dut exister moins de causes de perturbation et de réclamation.

"La compagnie est donc dans son droit en déclinant de la manière la plus absolue la responsabilité de l'événement que nous déplorons tous.

"Agréez, etc."

Algerie.

On écrit d'Alger, le 30 mars, au *Courrier de Marseille*:

"Voici quelques détails sur la miraculeuse délivrance du capitaine Lacoste, chef du bureau arabe.

"Vous savez que le capitaine Lacoste, chef du bureau arabe, et M. Lévi, interprète, furent faits prisonniers par Abd-el-Kader.

"Depuis, ils étaient traînés à la suite de l'émir qui, ayant été lui-même surpris et défait, a été obligé de fuir avec ses cavaliers; abandonnant une grande partie de ses bagages, chevaux, etc.

"Ne pouvant emmener ses prisonniers, et craignant leurs révélations s'ils étaient délivrés, il donna l'ordre barbare de les massacrer.

"MM. Lacoste et Lévi étaient attachés sur des chevaux, et un Arabe fut chargé de les mettre à mort, en effet, M. Lévi reçut plusieurs coups dont il est mort; quant à M. Lacoste, après avoir essuyé cinq coups de fusil qui n'ont pas fait feu, il a reçu deux coups de pistolet, une balle lui a fracturé une côte et lui a traversé la cuisse. Il n'a dû son salut qu'à l'arrivée de goum. Son assassin a été haché.

"Le capitaine Lacoste a encore couru un nouveau danger, car, étant habillé en arabe et à cheval, les cavaliers du goum l'avaient d'abord, pris pour un ennemi. Etant parvenu à se faire reconnaître, il a été détaché; il a reçu les soins que réclamait son état, et tout fait espérer que l'armée conservera un officier aussi distingué."

Les journaux anglais parlent d'une affaire meurtrière dans laquelle le général Cavaignac a mis en déroute un corps considérable d'Arab.

Espagne.

On lit dans la *Presse* du 7:

Le bruit courait hier qu'une nouvelle crise ministérielle avait inopinément renversé le ministère Narvaez. Aujourd'hui, ce bruit a pris de la consistance.

Nous venons de lire une lettre arrivée de Madrid par voie extraordinaire. Dans cette lettre, écrite le 2, par une personne dont les renseignemens ne nous ont jamais trompés, il est parlé d'une très vive discussion qui aurait eu lieu entre le général Narvaez et ses deux collègues de la justice et de la marine, au sujet de la nouvelle loi sur la bourse.

On sait que l'un des premiers actes du ministère de M. le marquis de Miraflores, fut la suppression des marchés à terme. Quand le général Narvaez rentra aux affaires, on prétendit que cette mesure allait être immédiatement rapportée et le *Heraldo* déclara que c'était là une calomnie.

Cette déclaration de l'*Heraldo*, démentie par deux ou trois hommes auxquels d'intimes relations d'affaires avec le général Narvaez, donnent une influence considérable, ne trouva pas grand crédit. Il ne paraît pas, en effet, qu'elle fut bien fondée. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, quand il s'est agi de prendre un parti à cet égard, les ministres n'ont pu s'entendre. Le général Narvaez, soutenu par M. Burgos, a repousse la suppression des marchés à terme. La convenance de cette suppression ayant été au contraire soutenue par MM. Pezuela et Egaña, le général Narvaez se serait échauffé outre mesure et, MM. Egaña et Pezuela, blessés par les termes peu parlementaires du président du conseil, auraient, séance tenante, donné leur démission.

La lettre où nous trouvons ces détails s'étend assez longuement sur les motifs de cette exaltation du général Narvaez. Ces motifs étant d'une nature très délicate, nous nous abstenons d'en parler, au moins jusqu'à nouvel ordre.

Cette lettre ajoute que le général Narvaez avait fait appeler le soir même M. le marquis de Viluma et le baron de Meer. Si cette nouvelle se confirme, y est-il dit, je ne tarderai pas à aller vous serrer la main à Paris, à moins cependant que les événemens ne forcent tous les libéraux à défendre le trône qu'ils ont fondé et les institutions qu'ils ont conquises, ce qui ne serait pas impossible, car les absolutistes n'ont jamais eu la tête plus haute et la parole plus insolente. L'auteur de cette lettre appartient à cette fraction du parti conservateur qu'on appelle les *puritains*, et il en est l'un des membres les plus influens.

On nous assure, d'un autre côté, que le ministère Narvaez s'est retiré en masse et que MM. Mon, Pidal et Castro y Orozco se sont entendus pour former un nouveau cabinet. Tous les amis de l'Espagne devraient applaudir à une crise qui porterait au pouvoir des hommes comme M. Castro y Orozco. Un ministère ainsi composé, surtout après ce qui s'est passé dans la dernière séance du congrès, trouverait des sympathies générales dans le pays, et une immense majorité dans les chambres.

Quelle que soit, cependant, la confiance que nous inspirent les personnes auxquelles nous devons les renseignemens qui précèdent, ces nouvelles sont trop graves et trop imprévues pour que nous en garantissions l'exactitude.

Voici, du reste, ce que dit la correspondance ordinaire.

"Le conseil des ministres s'est assemblé hier; il est resté longtemps en délibération, examinant, à ce qu'on assure, d'une manière approfondie, la nouvelle loi de la bourse.

"Les bruits les plus contradictoires circulent sur le résultat du conseil. On prétend d'une part que les ministres ont été parfaitement d'accord sur la question soumise à leurs délibérations; d'autre part, on dit que deux des ministres, MM. Egaña et Pezuela, ne partageraient pas l'opinion de leurs collègues sur le projet de loi et seraient disposés à donner leur démission. Toutefois cette dernière version est la moins bien accréditée. On pense généralement que les ministres finiront par s'entendre sur cette question.

"Les ministres ont diné aujourd'hui à l'hôtel de l'ambassadeur de France, comte Bresson.

PARIS, 8 mars.

Nos renseignemens étaient exacts. Ce que nous avons dit de la dissolution du ministère Narvaez, et des causes qui l'ont amenée, est confirmé par toutes les lettres arrivées aujourd'hui de Madrid. Les journaux, eux mêmes, quoique très en arrière des nouvelles que nous avons reçues par voie extraordinaire, parlent déjà de la crise ministérielle. L'*Echo del Comercio* et l'*Imparcial* rapportent les bruits qui, le 31 mars, commençaient à circuler à ce sujet. Ce qui est plus significatif que les vagues rumeurs répétées par ces deux journaux, c'est le silence de l'*Heraldo*, journal personnel et officiel du général Narvaez.

Il règne une grande incertitude sur la manière dont cette nouvelle crise sera dénouée. Cependant toutes les correspondances arrivées aujourd'hui s'accordent à déclarer que toutes les chances sont pour le marquis de Viluma. Avec M. de Viluma arriveraient le baron de Meer et, à ce que prétend l'une des lettres que nous avons lues, M. Ria Fernandez. L'avènement d'un pareil ministère serait une déclaration de guerre à tout le parti libéral qui, certainement, ne manquerait pas de répondre à une pareille provocation.

Il paraît, du reste, que M. de Viluma a donné, en cette circonstance une nouvelle preuve de cette franchise et de cette netteté qui ont marqué tous les actes de sa carrière politique. On a cherché à lui imposer des conditions, il a répondu qu'il n'en pouvait accepter aucune [illegible]

[illegible]

C'est là, dans cette dernière partie du programme, qu'est la grande difficulté. Le général Narvaez veut rester au pouvoir à tout prix et M. de Viluma qui a eu trois fois, en trois ans, la preuve qu'il n'y a pas moyen de gouverner avec lui, ne veut à aucun prix d'un pareil dissolvant.

Il n'est pas probable qu'on réussisse à opérer entr'eux un rapprochement, quelle que soit l'autorité des personnes qui s'en mêlent. Le général Narvaez y mettrait certainement du sien; mais M. de Viluma, qui n'est pas plus séduit par les avantages du pouvoir qu'il n'est effrayé par les dangers qui l'entourent, n'est pas homme à sacrifier ses idées, ni même ses prétentions.

Nous pensons toujours que les hommes qui représentent le parti conservateur dans ce qu'il a de plus pur, de plus éclairé et de plus influent, des hommes comme M. Castro y Orozco peuvent seuls composer un ministère qui ait quelque chance de durée. Il est probable que les difficultés qu'on trouvera à composer autrement un cabinet engageront la reine à essayer de cette combinaison. Nous saurons bientôt, demain peut-être, à quoi nous en tenir.

A cela nous ajoutons les nouvelles venues par voie d'Angleterre, allant jusqu'au 2 avril. Pezuela a été remplacé au ministère par Mazaredo, mais on ne considère pas la crise comme terminée; ou plutôt une crise en amène infailliblement une autre dans ce malheureux pays.

D'un autre côté, le *Journal des Débats* prétend avoir des lettres allant jusqu'au 2, et que le ministère Narvaez est toujours au pouvoir.

Le général Roncali est nommé gouverneur de Cuba (capitaine-général), en remplacement du général O'Donnell.

On assure que le banquier Salamanca a renouvelé pour quatre ans le contrat pour la fourniture du sel.

Le *Boletin del Ejercito* annonce que les généraux Concha, Cordoba, Ros de Olano et Arrazo ont obtenu la permission de voyager à l'extérieur.

Pologne.

On écrit de Cracovie, le 22 mars:

"La douleur que les derniers événemens ont occasionnée est devenue plus vive lorsqu'on a appris que les réfugiés de la république seraient livrés par la Prusse. On savait que le gouvernement prussien n'était point forcé de faire une extradition, et l'on croyait qu'elle n'aurait pas lieu; mais le gouverneur de Cracovie a demandé l'extradition, et elle a été accordée. Le 19, on a divisé les détenus en plusieurs sections; les nationaux de Cracovie étaient les plus nombreux (690); venaient ensuite les Galliciens, puis les Polonais de la Pologne russe, et environ dix sujets prussiens. Les officiers étaient au nombre de cinquante-huit; le reste se composait de paysans ou de gens sans occupation."

D'après la *Gazette de Varsovie*, Pantaléon Potocki a été condamné à mort, et le jugement exécuté le 17 mars, à Siedlce, à trois heures de l'après-midi.

—La nouvelle de l'établissement de l'insurrection dans les Karpathes se confirme. Les paysans, au nombre de cinq à six cents, se tiennent aux environs de Sandecz. Une lettre particulière des frontières de la Gallicie affirme qu'ils sont tous armés de fusils et ne manquent ni de munitions, ni de vivres. Elle ajoute qu'ils se proposent d'attendre le printemps dans les montagnes; ils ont fait plusieurs excursions contre les troupes que le gouvernement a dirigées de ce côté. Le chef des insurgés est un ancien chasseur, homme d'un grand courage.

Dans le cercle de Kœniggrazer (Silésie orientale), sur la frontière de Bohême, les paysans ont refusé la corvée légale. L'archiduc Etienne se disposait à sévir contre cette résistance. Voilà donc le gouvernement aux prises avec les serfs demandant leur affranchissement. Les serfs sont, en Gallicie, au nombre de deux millions environ: s'ils se lèvent tous, si surtout, au lieu de prêter l'oreille aux infâmes instigations du gouvernement contre les nobles, ils se tournent contre le gouvernement lui-même, qui seul les exploite et les retient dans l'esclavage, leur triomphe ne sera point douteux.

VARSOVIE, 24 mars.

Le chef de la police vient de publier l'avis suivant dans le *Courrier de Varsovie*:

"En vertu des dispositions de l'autorité supérieure, les biens et les propriétés qui appartenaient, dans le gouvernement de Lublin, à Pantaléon Potocki, ainsi qu'aux sous-amateurs de justice Konschewski et Zarski, auteurs de la révolte qui a éclaté, les 21 et 22 février, dans la ville de Siedlce, sont confisqués au profit de l'état. Il en sera de même des biens qui leur écherront à l'avenir.

"Comme le chef de la police de Varsovie est chargé de découvrir les biens de ces criminels, en immeubles, meubles, hypothèques ou autres capitaux, il invite tous ceux qui en auraient connaissance, d'en faire part au bureau de police le plus voisin."

CRACOVIE, 28 mars.

La direction de la police vient de publier, sur l'ordre du feld-maréchal comte Castiglione, un avis qui ordonne à tous les étrangers habitant la ville ou le territoire de Cracovie de quitter le pays dans les quinze jours, s'ils ne veulent pas y être contraints par la force. Ne sont exceptées que les personnes pourvues de passeports entièrement en règle ou de permis de séjour particuliers.—(*Gazette gén. de Prusse.*)

Allemagne.

DE LA WESTPHALIE, 1er avril.

Le bruit de la promulgation prochaine d'une constitution se confirme de plus en plus. On ne connaît pas encore les détails, mais il est certain que l'on travaille à Paris sans relâche, au projet de la nouvelle constitution. La première impulsion aurait donné la nécessité d'un emprunt de 60 millions de thalers 300 millions de francs) On croit généralement que cette constitution ne sera qu'une extension des attributions des états provinciaux, elle accorde à ces états le droit du consentement des impôts, mais le gouvernement se réserverait l'emploi des fonds.

Prusse.

On assure de nouveau que le roi de Prusse songe très-sérieusement à accorder une sorte de constitution à ses états, et que l'exécution de cette bonne pensée ne se fera pas longtemps attendre. Ces institutions nouvelles ne seront pas sans doute très libérales, elles le seront moins, dit-on, que celles qui existent déjà dans plusieurs des états de la confédération. Toutefois, le roi de Prusse s'honorera en faisant faire ce premier pas à l'Allemagne dans la voie d'une liberté modérée.

Déjà, sur le bruit qui court de cette résolution, les cabinets absolutistes l'accusent de faiblesse, le comparent à Louis XVI, et, pour aider eux-mêmes à la ressemblance, ils s'efforcent de l'intimider. Ils trouvent bien plus noble et moins périlleux de mettre à prix la tête de leurs sujets, et d'organiser une sanglante jacquerie dans leurs propres états. Chacun en juge d'après ses lumières. Mais nous honorons assez l'Allemagne pour croire que les gouvernemens se rattacheraient plus sûrement par la justice et par la liberté. (*Constitutionnel.*)

Belgique.

La crise ministérielle est enfin terminée en Belgique; de ses longues hésitations est sorti un ministère catholique pur, dont voici la composition, d'après un supplément extraordinaire du *Moniteur belge* d'hier, 31 mars:

"M. de Theuz, ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Van de Weye;
"M. Dechamps, ministre des affaires étrangères;
"M. d'Anethan, ministre de la justice;
"M. Malou, ministre des finances;
"M. de Bavay, ministre des travaux publics,
"M. le général Prisse, ministre de la guerre."

MM. Dechamps, d'Anethan et Malou faisaient partie du précédent cabinet, et conservent leurs portefeuilles; M. de Bavay était secrétaire-général du ministre qu'il remplace.

MM. de Meulenaere et d'Huart continueront à siéger au conseil, leur démission n'ayant pas été acceptée.

AU SECOURS!

PAR MOINA.

[Traduit de l'anglais du *Com. Bulletin* du 4 mai.]

Reveillez-vous! sonnez le tocsin militaire,
De la paix secouez enfin le lourd repos;
Levez-vous à ma voix, à mon hymne de guerre
Que la trompette au loin ébranle les échos.
L'ennemi nous défie et le danger nous presse;
Les Mexicains sur nous fondent comme à torrens
Oh! c'est l'heure d'agir, d'oser! point de faiblesse!
Hommes libres, debout! soldats serrez vos rangs!

Eh quoi! dormirez-vous, molle, indolente foule,
Sans porter du secours aux gardiens de vos droits!
Heurtez-vous alors qu'un sang fraternel coule?
Hélas! serez-vous sourds à leur mourante voix?
L'épervier mexicain sur eux déjà s'élance.
Ils sont sous le drapeau dont notre peuple est fier.
Ils fondent sur vos bras toute leur espérance,
Pour sauver leurs enfans, tout ce qu'ils ont de cher!

Debout, Louisianais! un grand cri de détresse
Du Rio Grande vient vous retentir au cœur
En avant! au combat!... oh! que chacun s'empresse!
Vous n'avez pas besoin de leçons de valeur!
Ecoutez! écoutez! Déjà le canon gronde;
Dans la ville, partout, déjà le tambour bat.
A cet appel est-il un cœur qui ne réponde?
Le drapeau flotte au vent! au combat! au combat!

En avant! au secours, vos aïeux dans l'histoire
Ont laissé de leurs noms l'immortel souvenir:
Avec eux aujourd'hui rivalisez de gloire;
Un grand passé marche un plus grand avenir.
En avant! en avant! Ah! qu'une ardeur guerrière,
Digne de vos aïeux, chez vous bouillonne encor!
Ne l'oubliez jamais: la gloire est solidaire:
A la Pointe Isabelle! Au secours de Taylor!

Les amis et connaissances de Mme Vve OLLIE, née Bertrand, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 10 heures de l'après-midi. Le convoi partira de chez Mme Vve Pernot, rue St. Charles, entre Girod et Julia.

Les amis de feu L. G. HILIGSBERG et le public en général sont priés d'assister à un service funèbre qui sera dit pour le repos de son âme, en la cathédrale St. Louis, jeudi matin, 7 du courant, à 8 heures très précises.

De la part des exécuteurs testamentaires.
6 mai—5

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Galveston, Wright, Brazos St Iago.
Hawthorn & Woods
Barque Saranac, Carlton, Charleston, A Kearny & co
Brick Hope Howes, Shaw, Havane, J Alexander
Steamer Albatross, Ackerman, Cincinnati, H & Ferguson

ARRIVÉS.

Goel Mobile, Conzens, de Pensacole.
Goel Lois, Perry, de Pensacole.
Steamers Creole, Betts, de Mobile.
Montezuma, Kelly, de Mobile.
Montgomery, Lyle, de St Louis.
Jas Madison, Irvin, de Cincinnati.
Bulletin, Church, de St. Louis.
Majestic, Streck, de Lafourche.
Glasgow, Montgomery, de Louisville.
Aid, Reed, de Natchitoches.
Medora, Wright, de Shreveport.
Edna, Phillips, de Camden, Ark.
North Alabama, Hendrick, de Vicksburg.
Jas Dick, Bellsnyder, de Nashville.

MEMORANDA.

HAVRE, 7 avril—Arrivé, navire Metoka, McLarren, de la Nouvelle-Orléans.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

[illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI SOIR, 6 mai 1846.

Les nouvelles du Great Western, reçues ce matin, quoique d'une nature un peu plus favorables pour le marché au coton, n'ont pas produit aucun effet sur notre place. Les ventes de la journée ont été de 3000 balles. Il est évident que la difficulté de trouver un affrètement retient les acheteurs.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Inferior	5¼ @ 5½
Ordinary	6 @ 6¼
Middling	6½ @ 6¾
Good Middling	6¾ @ 7
Middling Fair	7¼ @ 7½
Fair	8 @ 8¼
Good Fair	8½ @ 9¼
Good and Fine	9½ @ 10

Tennessee et North Alabama.
Average list.

Good	6¼ @ 6½
Common	5¾ @ 6
Extreme prices	5 @ 7

CHANGE—Sterling calme, @ 8¼ à 9 pour cent de prime; les francs 5 30 @ 5 32 1/2, New York 60 jours, 1¼ @ 2 pour cent d'escompte.

MARCHÉ D'EUROPE.

HAVRE, 8 avril.

Les affaires en cotons ont été courantes hier, on a fait 1,200 balles. A la suite des avis reçues des Etats Unis vers le soir, il y a eu de la demande et les cours sont de venus plus fermes.

Nous avons par le packet Havre, encore sur rade, des lettres de New York du 18 mars, de New Orléans et Mobile des 9 et 10, et de Savannah et Charleston des 13 et 14 mars.

Ces nouvelles annoncent un déficit toujours croissant sur les recettes des cotons; il était aux dernières dates, de 356,000 balles sur celles de l'année dernière. Les expéditions pour France cette année étaient encore de 70,000 balles plus faibles.

La récolte totale restait évaluée de 2,100 à 2,200 mille balles.

On nous annonce sept nouveaux chargemens, ce qui porte à vingt-neuf cargaisons les expéditions attendues, soit environ 40,000 balles.

Ces avis ont provoqué de nouveau une grande fermeté dans le marché, et ce matin la demande est animée. On cite environ 2,000 balles vendues, et les prix sont généralement en faveur de 1 centime sur ceux de la veille.

La confiance se maintient dans l'article par suite des expéditions modérées qui sont faites et de la diminution présumable dans le chiffre de la récolte.

Nous avons des avis de Liverpool de samedi, qui ne mentionnent pas qu'on ait reçu sur cette place de plus récents avis des Etats-Unis. Il ne s'était traité dans la journée que 3,000 balles avec un marché calme.

Les lettres de New York, en date du 18 mars, nous apportent la nouvelle que l'on avait spéculé, tant sur ce marché que sur celui de New Bedford, sur les fanons, et que l'on s'était emparé d'une grande partie du stock, soit environ 280 milliers, dans les prix de 34 à 35 cents. Après ces achats, l'on ne trouvait plus de vendeurs à 35 cents, et l'on parle même de quelques petites ventes à 36 cents.

Ces affaires ont la suite du mouvement de hausse qui a eu lieu sur notre marché.

Les autres marchandises sont calmes, par continuation.

Les sucres de nos colonies sont bien tenus aujourd'hui sur la base de fr. 62, à laquelle il se fait quelques petits lots.

En arrivages ce matin, nous avons le navire américain Metroca, venant de New Orléans avec 2,700 balles coton.

MALADIES DE PEAU—Eruptions cutanées, boutons à la figure, et toutes les éruptions provenant de l'impureté du sang, peuvent être guéries par la Salsepareille de Comstock et Co., au modique prix de 50 cents la bouteille ou $4 par douz. Il n'existe pas d'Extrait de salsepareille capable d'égaler celui ci, est plus concentré que toute autre préparation de ce genre. Il se vend seulement au No 50, rue Poydras. 6 mai

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.
ANECDOTE véritable tirée des archives de la police de Paris, par J. Peuchet, archiviste—Sur laquelle M Alexandre Dumas a fondé son célèbre roman.
Prix 10 cents. En vente au bureau de cette feuille, et chez MM. V. Hébert et Lefèvre libraires. 7 mai

GARDES D'ORLEANS—Artillerie. Ordre de Service général. La Compagnie prendra les armes [illegible] à 7 heures précises du matin. Equipement complet, tenue d'été. Réunion à l'Arsenal. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du capitaine F. Gardère.
7 mai. G. E. ROUX, Sergent.

TIRAILLEURS D'ORLEANS.
ORDRE NO. 18.
D'après l'ordre du Colonel commandant le régiment d'infanterie, la compagnie prendra les armes samedi prochain, 9 du courant, et se réunira à la Salle d'armes à 7 heures précises du matin. Tenue d'été, équipement complet. Par ordre du capitaine. H. TACON,
7 mai sergent major.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—L'agence de la Banque de Charleston, Caroline du Sud, a été transportée du No. 39 au No. 35, rue du Canal. 7 mai—1m

AVIS—Les soussignés ayant été chargés de se procurer des renseignemens sur la succession de feu Monsieur GRANIER DE LA PEYLEADE, invitent les personnes qui pourraient les mettre sur la voie de la dite succession, à le faire dans le plus bref délai, en les avertissant que les héritiers en France sont disposés à les rémunérer largement.
LOREILHE & CO.,
7 mai Encoig. Royale et Douane.

DIX PIASTRES de récompense seront données à qui ramènera à la soussignée ou logera dans l'une des geôles de cette ville, la négresse ST. ZANF, âgée de quarante ans environ, absente depuis plusieurs jours, elle a été vue vendant des comestibles dans la paroisse de Jefferson, munie d'un permis donné par quelqu'un son autorisation par moi.
7 mai—4 J. E. AVART, rue Toulouse.

EN débarquement du navire Floridian, de Bordeaux,—5 petits boucauts de 8 tonne, qualité supérieure, d'importations approuvées. 60 barriques excellent vin rouge de Bordeaux 1844; 30 barriques vieux vin rouge Médoc, Sauterne, Durango, prunes, cerises à l'eau-de-vie, sardines à l'huile, boîtes et demi-boîtes, amandes en coques, en damejeannes, bouchons vieux vin de Médoc en caisses, [illegible] coton, quelques damejeannes de très vieux Cognac. Le tout à prix réduits, pour clore diverses consignations.
7 mai—15 V. ROUMAGE, 87, St. Louis

100 Barriques vin de Marseille, Bergasse. 200 paniers huile fraîche en bouteilles et demi-bouteilles, Plagniol, 100 caisses olives, câpres, olives, cornichons, anchois, 35 caisses savon de Marseille, 65 caisses vermicelli et macaroni, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co
7 mai 11 et 15 St. Louis

EAU DE SELTZ naturelle—10 paniers de 50 cruches reçus directement des sources, et à vendre par LOREILHE & Co.
7 mai Encoig. Royale et Douane.

VIN de Bordeaux—40 barriques St Emilion pour la vente [illegible] à vendre par LOREILHE & Co.
7 mai Encoig. Royale et Douane.

20 CAISSES Sardines de Nantes en boîtes et demi-boîtes; 2 boucauts fil à voile; 70 caisses eau de fleur d'oranger triple, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
7 mai 11 & 15, St. Louis.

30 BARRIQUES vin de Bordeaux, Merman, qualité supérieure. 30 do do Leoville, Ch Lafitte, Ch Margaux, Pauillac Médoc; 130 do do Ste Estephe, St Julien, Montferrand, &c.; 15 demi do do Pauillac, Medoc et St Emilion; 25 bis vin blanc Bordeaux, Sauterne, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
7 mai 11 & 15, St. Louis.

MIEL d'abeille, 6 bis 1re qualité, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
7 mai 11 & 15, St Louis.

BALAIS EN PAILLE—75 douzaines, que l'on vendra à bas prix pour clore une consignation, par
HARROD, DARLING & Co,
7 mai 49 Commune.

SACS en pitre—12,000 sacs, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
7 mai 49 Commune

ARTICLES DIVERS—Nattes de Canton, unies, à carreaux et à dessins; 50 barils vinaigre blanc de l'Ouest; 150 caisses excellent blanc de baleine de New Bedford; barils pommes sèches; 30 caisses chaussures moulées, [illegible] à la livre, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
7 mai 49 Commune.

A LOUER—UN NÈGRE parfait palfrenier. S'adresser à A. CHIAPELLA, notaire,
6 mai—6 Passage de la Bourse

TABAC—En feuilles de la Havane, Vuelta de Abajo pour tripes et capes, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée.

CAFÉ DE LA HAVANE—68 sacs café du vert, en débarquement du brick T. Street et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée.

BOUCHONS de différentes qualités, à vendre à bas prix par RAYMOND CAHUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—diverses qualités, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—25 caisses sucre jaune, en débarquement du brick T. Street, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée.

VENTE PAR LIQUIDATION.
RUE CONTI, 38, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.
G. THOMAS a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vend ses marchandises au dessous du prix coutant de France. 1 mai—30

LIQUIDATION POSITIVE.
J. DELOUVRE offre à vendre à grand rabais, à partir de ce jour jusqu'au 20 courant, époque à laquelle il fera encan de la balance, tout son stock composé de Marchandises de saison, telles que: Chapeaux de paille et paille de riz pour dames, écharpes crêpe de Chine, Rubans nouveaux, &c.
Les marchands trouveront de grands avantages.
AUSSI—EN VENTE:
La mulâtresse EMELIE, de 25 ans, bon sujet et garantie [illegible]
La négresse CLARISSE, de 16 ans, [illegible]
Un Piano carré et Argenterie de table.
J. Delouvre prie aussi les personnes qui lui doivent de solder leurs comptes.
4 mai—15 114, rue Royale.

NOUVEAUTÉS DE PARIS.
ENCOIGNURE DES RUES ROYALE ET CONTI.
MADAME VINCENT étant sur le point d'aller en France faire des achats, a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle.-Orléans et des environs, qu'elle vendra les articles suivants, à des prix très modérés:
Chapeaux de paille Toscane, Rubans et à jour, dans les formes les plus nouvelles, pour femmes et enfants;
Barege et organdi imprimé, de Boiffus, Mug & Co;
Châles et écharpes de barége, pèlerines et fichus brodés;
Rubans et fleurs, gants et mitaines de fil et soie, [illegible]
Robes de mousseline et mouchoirs de batiste brodés;
Dentelles de fil, idem en fil d'Ecosse et en coton;
Evantails, parapluies, ombrelles et corsets perfectionnés;
Echarpes de mariée, bas de soie et de fil d'Ecosse, blancs, unis, à jour et brodés.
Aussi:—Mantelets, écharpes et châles de dentelle, articles très nouveaux. 4 mai

MOUSSELINES—Venant d'être reçu un assortiment de mousselines anglaises et écossaises, à souhait [illegible] de l'Inde, et book suisse, soft et suisse mulls, imitation lainés, jaconas, mousselines à raies et à barres croisées, &c. à vendre par
VANCE & LEPPER,
4 mai 24 Bienville

DISSOLUTION—La société qui existait ci-devant entre les soussignés, sous la raison de Frost & Co étant expirée par limitation, le premier jour de juillet 1845, J. H. A. Frost continuera les affaires en son propre nom et s'occupera de la liquidation des comptes non-réglés de la société.
J. H. A. FROST
4 mai JOHN M. GOULD.

Fonds de la [illegible]
[illegible]
50 [illegible] Médoc, St. Julien, à vendre par
EUGENE ROUSSEAU & Co.
[illegible]

J. F. GUION, W. GUINNESS, JNO. BUSH
GUION & Co.
Encoignure St. Charles et Canal, Nlle. Orléans
ENTREPOT, No. 19, MAIDEN LANE, NEW YORK.
Importeurs
De marchandises anglaises, françaises, allemandes, turques et chinoises.
Beaux Articles de Fantaisie.
Coutellerie, Eventails, Boites enjolivées, Nécessaires de toilette, Accordéons, Cannes, Ombrelles, Peignes, Brosses, Parfumerie, Bourses, Plumes et Crayons en or, &c. &c. &c. le tout en gros et en détail.
OBJETS A L'USAGE DE CORPS POUR HOMMES,
Chemises, Caleçons, Chaussettes, Bretelles, Echarpes, Cols, Cravates, &c. &c. &c.
5 mai—1m

COMPAGNIE DE CANAL ET BANQUE.
Nlle. Orléans, 5 mai 1846.
A DATER de ce jour, la Banque est établie à l'encoignure des rues Magasin et Natchez, dans l'édifice ci-devant occupée par la Banque du Commerce.
5 mai—3 N. N. WILKINSON, caissier.

A VENDRE.
UNE négresse d'environ trente ans, et depuis vingt ans dans le pays, parlant l'anglais et le français. Elle est excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et marchande. Elle est vendue comme excellent sujet, ayant toujours été très fidèle à ses maîtres. Pour les conditions s'adresser au No. 2, Vieille Levée, face à la Douane.
5 mai—5

BON MARCHE AU COMPTANT.
No. 28, rue Ste. Anne, entre Levée et Condé.
PALEXANDRE LANAUZE, importeur et détaillant en quincaillerie, fer, clous forgés et [illegible] assortis, outils et matériaux pour charpentiers, entrepreneurs, couleurs, huiles, verre à vitres, cordage, outils de tonnelier et de charpentier de navire, outils de Conger & Watts, de Cincinnati, de Cooper, &c.
5 mai—1m No. 28, rue Ste Anne

Succession de Francaud Brunet.
AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à présenter leurs comptes aux exécuteurs testamentaires soussignés, dans les dix jours qui suivront la première publication du présent avis.
PARANGIOTI TIO,
5 mai—3 G. SABATIER.

LE public est prévenu de ne point négocier [illegible] de dépôt de la Banque des Mechanics & [illegible] en faveur de John Reardon, en date du [illegible] No. 780, pour la somme de [illegible] trente [illegible]
Le dit certificat ayant été perdu ou volé [illegible] a été arrêté à la banque.
La personne qui aurait trouvé le dit certificat est priée de le remettre au Teller de la dite Banque.
5 mai—1e Signé JOHN R[illegible]

ON demande un jardinier actif et travailleur [illegible] une habitation près de la ville [illegible] conviendrait mieux. Les meilleures garanties demandées et les conditions libérales.
S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

GLACES, SORBETS
COURVOISIER & Co. donnent avis au public qu'aujourd'hui 13 du courant, ils feront [illegible] St Antoine, où pendant toute la saison il ne sera rien pour justifier le même patronage qu'il a généralement accordé depuis plusieurs années [illegible] dépositions faites à la place St Antoine et [illegible] magnifique jardin, sont un attrait de plus [illegible] puisque les dames y trouveront toujours [illegible] plus riche et la plus complète des fleurs [illegible] plus variées, ainsi que crèmes à la glace et parfums préparés avec les plus grands soins [illegible] peut compter sur un service qui sera le [illegible] établissement unique en son genre à la N[illegible]
13 avril—ef.

SIROP PECTORAL DE W[illegible]
POUR la prompte guérison des rhumes, de l'asthme et des crachements de sang, [illegible] che, du croupe, de la consomption, pleurésie, douleurs et aigreurs de l'estomac, et [illegible] poumons—Des BRONCHITES, maladie qui [illegible] liers d'individus, sous le nom fictif de [illegible] symptômes ordinaires de cette maladie [illegible] sont la toux, pleurs aux poumons [illegible] ment difficile dans la respiration, l'asthme, [illegible] tique, crachement de sang [illegible] foie de sang.
Préparé par John Winer & Co, 83, Maiden Lane, New York, seuls propriétaires [illegible] Etats-Unis [illegible]
Agents à la Nouvelle-Orléans [illegible] Bienville.

ENCYCLOPEDIE [illegible]
A VENDRE [illegible] composé de 84 volumes [illegible] planches, en [illegible] 212 [illegible] [illegible]
Cet ouvrage rare et d'une grande [illegible] un très grand rabais en s'adressant de suite à [illegible] de LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le soussigné [illegible] porté son domicile à l'encoignure des rues [illegible] Vieille Levée où il tient constamment [illegible] d'habillemens confectionnés à New York [illegible] bottes et souliers, qui sera vendu très bon [illegible]
2 mai JOHN B[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHEMISES FRANÇAISES.
No. 100, rue Royale, en face de la Banque de la Louisiane.
MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transporter son établissement du No. 77, rue St. Louis, au No. 100, rue Royale, où elle continuera particulièrement à la confection de chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très [illegible] Messieurs du patronage bienveillant qu'ils [illegible] leur accorder jusqu'à ce jour. Elle espère [illegible] par la perfection de son travail, obtenir [illegible] de leur patronage. Elle fait [illegible] des broderies, dites tapisseries.
Les bonnes couturières trouveront toujours [illegible] chez Mme. J. Henry, qui acceptera des [illegible] l'un et l'autre genre de travail.

CHARBON A VENDRE [illegible]
DEUX chargements de chalands, ou [illegible] charbon bitumeux, à vendre par [illegible] chalands sont actuellement amarrés [illegible]
[illegible]

A [illegible] soussignés, en débarquement [illegible] de Bordeaux: [illegible] prunes et abricots à l'eau-de-vie [illegible] d'Angers; [illegible] du Périgord, [illegible] de Gruyères; [illegible] de Hollande [illegible]
LOREILHE & Co.,
Encoig. Royale [illegible]

A [illegible] en débarquement [illegible] Marseille—30 paniers de [illegible] 10 caisses macaroni supérieur.
LOREILHE & Co.,
Encoig. Ro[illegible]

AVIS [illegible] ayant des propriétés [illegible] de la 3me Municipalité [illegible] qui s'étaient pour leurs propriétés [illegible] pour l'année 1845, commencera le 1[illegible]
[illegible] J. P. DUGA[illegible]

TISLIER FRERES
Maison rouge entre les deux [illegible]
VOULANT liquider en magasin, offre [illegible] marchandises au [illegible] de le component [illegible] réduits.
Ils offrent en même temps à céder la [illegible] à une grande diminution du prix actuel [illegible] les installations du susdit magasin.

A VENDRE par le soussigné [illegible] Bordeaux [illegible]
[illegible]
[illegible] D. LARONDI[illegible]

IMPORTATION [illegible] DES VINS DE [illegible]
[illegible]

[illegible] à son bureau, rue du [illegible]
ARTHUR [illegible]

[illegible]

[illegible] RICKER & PEA[illegible]

MAIS—1000 boisseaux [illegible] en débarquement du chaland, à vendre [illegible]
5 mai RICKER & PEARSON

CHEMISES LOUNDRY—3 caisses, [illegible] à vendre par
[illegible]

DRAPS EN LAINE—130 dos [illegible]
5 mai FROST & [illegible]

NATTES DE CANTON—[illegible]
HARROD, DAR[illegible]

C[illegible] de 3 à [illegible] 60 barillets, à [illegible]
[illegible] HARROD, DAR[illegible]

VINAIGRE BLANC [illegible]
5 mai [illegible]

DOST-NOTES [illegible]
5 mai

[illegible] Encoignure [illegible]
RECOIT par le navire [illegible] bel assortiment de [illegible] grande nouveauté, avec [illegible] soie, etc. etc. Mme F. [illegible] paille en tout genre. [illegible] ant de la semaine.

DIVERS—4 barils Olives, [illegible]
[illegible]

CHAPEAUX—[illegible]
[illegible]